

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 985 /DU 20AVRIL2000

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Réglementation douanière  
en Chine

Réf. : Lettre n° 374/RE/AMO/EK  
du 15 février 2000

J'ai l'honneur de porter à la connaissance des services et des usagers, la nouvelle réglementation en vigueur en République de Chine, notamment les mesures d'inspection et de quarantaine sur les entrées et sorties de biens :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, toutes les entrées et sorties sont soumises à un certificat d'inspection et de quarantaine ;

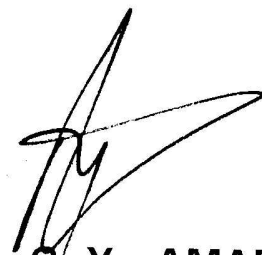
- certaines usines peuvent utiliser le nouveau ou les anciens certificats du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2000 ;

- le nouveau certificat doit porter le cachet du bureau émetteur et la mention CIQ en haut à gauche.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MEF/CAB
- FENADIS
- FNIS-CI
- Ch. Cce et d'Industrie
- Synd. Transit s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. Transit s/c GOLF TRANSIT
- Toutes Directions Douanes



G. Y. AMAFOU